

Compte rendu de séance

Séance du 28 Janvier 2016

L' an 2016 et le 28 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire de cet EPCI, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des fêtes de Reboursin sous la présidence de VAN REMOORTERE Eric Président

Présents : M. VAN REMOORTERE Eric, Président, Mmes : BOURSIER Magali, DELAGE Nadine, GAULTIER Elisabeth, JEAN Paule, PEPION Clarisse, PONROY Marie-Agnès, ROBERT Florence, SAUGET Nicole, MM : BARACHET Alain, CHEVALLET MICHEL, COMPAIN Yanick, COMTE BERNARD, GAUTHIER René, GOMET Alain, HUBER Patrick, LABLANCHE Francis, LAPOUMEROLIE Dominique, MADROLLES François, PIERREL Olivier, PION Gérard, PION Luc, PUARD Philippe, QUANTIN Jean-Philippe, THENOT Daniel, THIBAUT Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRICARD Jacques à M. COMPAIN Yanick
Excusé(s) : MM : RABATE Nicolas, RIOLET Guy

Absent(s) : Mme MALOT Emmanuelle, M. LABANNE Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 26

Date de la convocation : 21/01/2016

Date d'affichage : 21/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURSIER Magali

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

– 2016 - Quart de l'investissement 2015 - 2016_1

- 2016 - Quart de l'investissement 2015

réf : 2016_1

Mr le Président explique que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe

délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ». Considérant le vote du BP 2015 suivant :

Chapitre 20 : 59 412€

Chapitre 21 : 486 412.35€

Il propose de l'autoriser d'engager, de liquider et mandater les sommes maximum suivantes :

Chapitre 20 : $59\,412 \times 25\% = 14\,853\text{€}$

Chapitre 21 : $486\,412.35 \times 25\% = 121\,603.09\text{€}$

Article	Demandé
202- Etudes confiés à un tiers pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme	14 853,00
2135-Installat° générales, agencements, aménagements de	76 103.09
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	5 000
21735-Installat° générales, agencements, aménagements de	10 000
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	20 000
2184-Mobilier	10 000
2188-Autres immobilisations corporelles	500
	121 603,09

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent » comme proposé par Mr le Président.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20:05

02/02/2016

Au siège social de l'EPCI, le

Le Président

